

Communiqué de presse – 07/05/2020

Le confinement de la population instauré par le gouvernement le 17 mars jusqu'au 11 mai vise à atténuer le pic épidémique pour que les patients sévèrement touchés puissent être soignés à l'hôpital dans les meilleures conditions possibles. Les 358 750 habitants de Martinique (estimation au 1^{er} janvier 2020), au même titre que tous les habitants de France, doivent limiter au strict minimum les contacts sociaux et les sorties de leur domicile, qui ne sont autorisées que pour quelques actes essentiels de la vie. Un couvre-feu est en place depuis le 1^{er} avril entre 20 h et 5 h du matin sur la totalité de l'île.

Le CEROM réalise un exercice de première estimation de la perte d'activité dans la région. Cette estimation est une déclinaison des hypothèses de baisse d'activité en France, adaptée à la structure des entreprises et des secteurs d'activité en Martinique. Par construction fragile, elle sera révisée sur la base de données consolidées.

Le coronavirus cause une baisse de l'activité économique de 27 % en Martinique

Les 3 000 exploitations agricoles et 36 360 entreprises des autres secteurs marchands doivent s'adapter. Les branches marchandes sont particulièrement affectées par la crise sanitaire et les mesures de confinement. En Martinique, 41 % de la surface commerciale est concernée par le décret du 23 mars 2020 prévoyant la fermeture de commerces pour faire face à l'épidémie de Covid-19, soit 2 points de plus qu'au niveau national. Quand les activités le permettent les salariés sont en télétravail. Mais de nombreuses entreprises cessent leur activité. Le coup de frein économique est soudain et marqué : la perte d'activité pendant le confinement est estimée à 27 %.

En comparaison, la perte d'activité est estimée à 33 % au niveau national, 28 % en Guyane et à La Réunion, 27 % en Guadeloupe et 18 % à Mayotte. La baisse d'activité est plus faible qu'en France métropolitaine en lien avec le poids plus important des activités non marchandes en Martinique.

Comme ailleurs en France, la baisse d'activité recouvre des situations contrastées. Quatre secteurs sont fortement impactés : le commerce est à l'origine de 18 % de la baisse d'activité (avec un recul de l'activité estimé à - 47 %) ; les activités spécialisées, scientifiques et techniques administratifs et de soutien maintiennent un peu plus de la moitié leurs activités et contribuent à 14 % de la baisse d'activité ; la construction, regroupant 5 440 entreprises, contribue pour 11 % de la baisse totale d'activité en Martinique (avec un recul de l'activité estimé à - 75 %) ; enfin, le secteur transport et entreposage serait à l'origine de 11 % de la baisse d'activité (avec un recul de l'activité estimé à - 59 %).

Contact presse :

 sr972-bureau-de-presse@insee.fr

Le confinement est intervenu à la fin de la haute saison : la fréquentation touristique est traditionnellement maximale en début d'année de janvier à mars et se poursuit à un niveau moindre en avril. Le secteur de l'hébergement restauration est particulièrement impacté par le confinement : la baisse d'activité est estimée à - 90 % et contribue pour 6 % à la baisse totale de valeur ajoutée. En 2017, les entreprises de ce secteur dégagent 170 millions d'euros de valeur ajoutée, soit 5,1 % de la richesse totale créée par les entreprises marchandes. En 2019, d'après le Comité Martiniquais du Tourisme (CMT), la Martinique a accueilli un peu moins d'un million de touristes (dont 363 000 excursionnistes). De plus, le secteur des activités de services, qui regroupent un grand nombre d'entreprises liés au tourisme, est également très impacté avec un recul des activités estimé à - 76 %. Les entreprises du secteur « autres activités de services » dégagent 63 millions de valeur ajoutée en 2017.

L'industrie agroalimentaire, qui répond à des besoins de consommation essentiels, connaît une situation quasi normale. En effet, depuis le début du confinement, les porte-conteneurs continuent d'accoster au port grâce à des procédures adaptées.

44 290 salariés au chômage partiel, soit 54 % des salariés du privé

Au 4 mai, 6 200 établissements ont déposé une demande d'activité partielle pour le motif de Coronavirus. Ces demandes concernent 44 290 salariés, soit 54 % des salariés du privé, pour un total de plus de 19,9 millions d'heures chômées. Cela représente un an de temps plein pour 12 400 salariés au régime des 35h00. Les secteurs les plus touchés sont les travaux de construction spécialisés (18 % des demandes en nombre de salariés), le commerce de détail hors automobiles et motocycles (15 %), la restauration (13 %).

En mars 2020, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A progresse de 2,3 % par rapport à février 2020 en Martinique, c'est la plus forte augmentation des DOM mais cela reste modéré par rapport à la tendance nationale. Ce constat permet de fournir une indication mais doit être utilisé avec précaution compte tenu de la volatilité et de la difficulté à interpréter les évolutions d'un mois à l'autre du nombre de demandeurs d'emplois.

Un impact encore difficile à estimer sur le long terme

L'activité mesurée par rapport à une semaine dite « normale » est en recul de 27 % et un confinement de 8 semaines aurait un impact de l'ordre de 4,1 points de produit intérieur brut (PIB) annuel en moins. Néanmoins, ces estimations sont à prendre avec réserve. La structure de l'économie est bouleversée en temps de crise. Plus le confinement se prolonge, plus il contribue à désorganiser les chaînes de valeur dans certaines filières, qui devront se réorganiser avant de pouvoir retrouver un niveau normal d'activité. Les effets de la crise « coronavirus » dépendront du rattrapage économique à la sortie du confinement, de la vitesse de la reprise de l'activité, de la résistance des entreprises à cet arrêt forcé de l'activité ou encore de la consommation des ménages après le 11 mai...

Contact presse :

 sr972-bureau-de-presse@insee.fr

